

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 02 FEVRIER 2024

Présents : Mmes : PEREIRA S., CECCHINI C. ; FELLON F. VANEL M. ; BELLON S.

Messieurs : EVEN P., MASSEL A. ; CASTANO C. ; BLANC P.

Absents excusés : Mme MENSE M.

Absents : POIMBOEUF J. ; HENAREJOS F. ; CORNAND JB. ; POUCEL A. ;

Procuration : Madame MENSE a donné procuration à CECCHINI ; Monsieur HENAREJOS a donné procuration à CASTANO

Ouverture de séance 18h00

Nomination du secrétaire de séance : BLANC Paul

Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2023

Madame la Maire donne lecture des décisions du Maire qui ont été prises dans le cadre de ses compétences :

Aucune décision du Maire

A l'ordre du jour

Délibération n° D-2024-02-01 : Révision du Plan d'Aménagement Forestier

Madame le Maire donne la parole à Mme DULAC Jeanne afin qu'elle présente au Conseil Municipal le contenu du document d'aménagement de la forêt communale de Villars pour la période 2024-2043, que l'Office National des Forêts (ONF) a élaboré en concertation avec les représentants de la mairie. Elle expose les grandes lignes de l'aménagement forestier qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement ;
- La définition des objectifs assignés à cette forêt ;
- Le programme des actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Madame DULAC précise que l'ONF proposera, chaque année, aux représentants de la commune, un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement.

Les élus décideront alors de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction, notamment, des possibilités budgétaires de la commune.

Madame DULAC propose également de donner mandat à l'Office National des Forêts pour demander, au nom de la commune, l'application des dispositions des articles L 122-7 et L 122-8 du code forestier pour cet aménagement, au titre des législations mentionnées à l'articles L 11-8, dont notamment celle traitant de Natura 2000, de la réglementation sites classés, de l'APB, afin de dispenser les opérations d'exploitations et les travaux qu'il comporte des formalités prévues par ces législations.

Vote à l'unanimité

Délibération n° D-2024-02-02 : Candidature à la reconnaissance « Territoires Engagé pour la Nature » (TEN)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur EVEN Pierre. Il explique que « Territoires Engagés pour la Nature » est un programme conjoint du ministère de la Transition écologique et de « Régions de France » ; qu'il est porté par l'Office Français de la Biodiversité et par des collectifs régionaux dans chacune des régions volontaires ; qu'il s'agit d'une action territorialisée du « Plan National Biodiversité » qui constitue le volet

"collectivités locales "de la Stratégie Nationale de la Biodiversité, ce dispositif vise à protéger la Biodiversité.

L'objectif de la démarche est de faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions locaux en faveur de la biodiversité en s'inscrivant dans la durée et dans une démarche de progrès ; que la démarche valorise les collectivités qui s'engagent dans un plan d'actions à 3 ans ; que ce plan d'actions doit détailler 4 à 6 fiches projets ;

Monsieur EVEN propose les 4 fiches projets suivantes :

- 1- Former les élus aux enjeux de préservation de biodiversité
 - 2- Etude du suivi de la mise en place des ilots de sénescence (panneau d'information sur la forêt communal).
 - 3- Réduire la pollution lumineuse
 - 4- Inventaire de la biodiversité de type « Atlas Biodiversité Communal » sur la commune
- Le Conseil décide à l'unanimité de déposer la Candidature de la Commune de Villars dans la démarche « Territoires Engagés pour la Nature »

Délibération n°2024-02-3 Sécurité - Aménagement d'un chemin piétonnier entre les deux lotissements du Village – demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024

Madame le Maire donne la parole à Madame CECCHINI Christine.

Elle expose le problème de la mise en sécurité des piétons pour accéder au village et notamment pour les enfants qui viennent à l'école à pieds.

Actuellement les adultes et enfants, résidant dans les 4 lotissements empruntent les routes communales Routes des Trécassats et Route du Stade pour atteindre le cœur du village, l'école et l'arrêt du bus. Ces routes sont dépourvues de trottoirs et la circulation automobile y est intense.

L'aménagement de ce chemin permettrait la mise en sécurité des piétons.

La commission des chemins s'est rendue sur place pour examen des différentes solutions envisageables et émet un avis favorable au devis de l'Entreprise SARL PONCET Travaux Verts pour un montant de 11 734.50 € HT.

Elle précise que ce projet pourrait bénéficier d'une aide financière dans le cadre de la DETR 2024.

Elle présente le Plan de financement suivant :

Nature de l'Opération	Montant HT des travaux	Montant DETR sollicité	Autres Aides Publiques sollicitées	Autofinancement
Mise en sécurité et aménagement d'un chemin piétonnier	11 734.50 €	50% Soit 5 867.25 €	Néant	50% Soit 5 867.25 €

Le Conseil à l'unanimité décide d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération n°2024-02-04 Besoins d'agents contractuel pour l'année 2024

Madame la Maire explique que pour faciliter le recrutement en cas d'accroissement temporaire d'activité, d'accroissement saisonnier d'activité, de vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, de remplacement de fonctionnaires titulaires ou stagiaires ou d'agents non titulaires momentanément empêchés il y a lieu de prendre une délibération en début d'année.

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

Madame le Maire rappelle que le repas des anciens sera le 23 mars 2024.

Madame FELLON intervient et demande s'il serait envisageable de baliser la route départementale 111 en raison de sa dangerosité nocturne et en cas de brouillard. Madame le Maire explique qu'un courrier conjoint avec le Maire de Rustrel a été adressé à Madame SANTONI, Présidente du Conseil Départemental, pour demander le balisage de cette route. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.

Vu pour être affiché le

Madame le Maire :
Sylvie PEREIRA

Le secrétaire de séance :
BLANC Paul

